

L'analphabétisme touche toujours davantage les femmes que les hommes

L'analphabétisme touche toujours davantage les femmes Pourcentage de la population de plus de 15 ans capable de lire et écrire, par sexe Tous adultes confondus Femmes Hommes 100 90.3 80-74,6 87,0 83.8 40 1976 1980 1985 1990 1995 2000 2005 2010 2015 2022 Sources: Unesco, Banque Mondiale statista **Z**



L'éducation est inscrite comme un droit humain fondamental dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ainsi que dans la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée en 1960 et ratifiée par 107 États. L'accès à l'éducation est en effet considéré comme l'un des outils les plus puissants pour sortir les personnes marginalisées de la pauvreté et leur permettre de participer pleinement à la société.

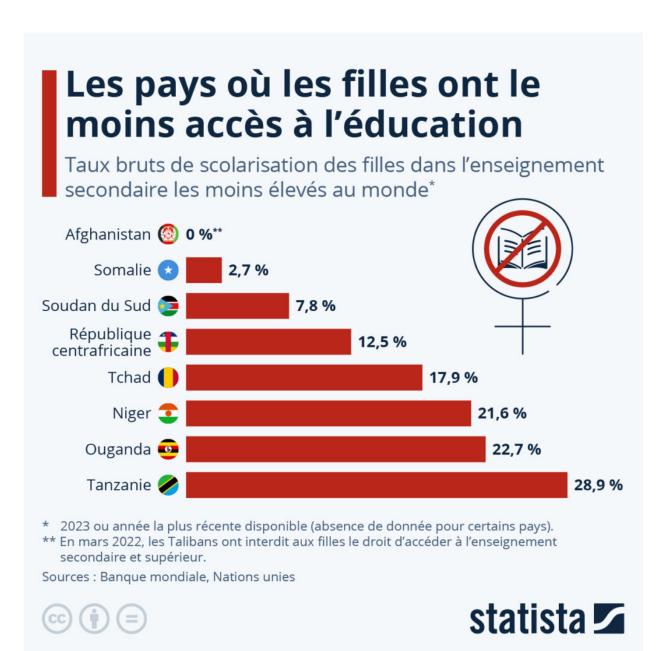
En 1900, près de 80 % de la population mondiale ne savait ni lire ni écrire. Mais, grâce à une importante démocratisation de l'accès à l'éducation, en 2022, le taux d'alphabétisation dans le monde était de 87 %. Cependant, de <u>fortes disparités persistent</u>. Et ce sont les femmes qui restent les plus affectées par l'illettrisme : si, en 2022, 90 % des hommes de plus de 15 ans dans le monde savaient lire et écrire, les femmes n'étaient que 84 %. Et si l'<u>Unesco</u> estime à 771 millions le nombre de jeunes et d'adultes dans le monde qui ne disposent pas des compétences de base en matière d'alphabétisation, deux tiers d'entre eux seraient des femmes. Dans les pays à faible revenu, le taux d'alphabétisation des femmes n'était que de 53 % en 2020, contre 69 % pour les hommes. Et dans certains pays comme l'<u>Afghanistan</u>, où les filles ne sont maintenant plus autorisées à aller à l'école à partir du secondaire, moins de trois femmes sur dix savent lire et écrire.

Les pays où les filles ont le moins accès à l'éducation

Plus de deux ans après l'interdiction faite par les Talibans aux filles afghanes de fréquenter l'enseignement secondaire (au-delà de la sixième année d'études), plus d'un million d'entre elles sont privées d'éducation. « Pour 1,5 million de filles, cette exclusion systématique n'est pas seulement une violation flagrante de leur droit à l'éducation, mais se traduit également par une diminution des opportunités et une détérioration de la santé mentale », a déclaré dans un communiqué, Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF. Les <u>Nations unies</u> ont également rapporté que cette interdiction de l'<u>éducation des filles</u> était liée à une augmentation de 25 % des taux de mariages d'enfants et de 45 % des taux de grossesses précoces en Afghanistan.

Si l'Afghanistan est le seul pays au monde où l'enseignement secondaire et supérieur est strictement interdit aux filles et aux femmes, d'autres pays se distinguent par des taux de scolarisation féminime particulièrement bas, en particulier en Afrique subsaharienne. Comme le montre notre graphique, parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, quatre affichent des taux bruts de scolarisation des filles dans le secondaire inférieurs à 20 % (en plus de l'Afghanistan). Il s'agit de la Somalie (2,7 %), du Soudan du Sud (7,8 %), de la République centrafricaine (12,5 %) et du Tchad (17,9 %).





De Valentine Fourreau et Tristan Gaudiaut pour Statista



Châteaurenard : la Région PACA distribue une tenue unique dans un lycée de la ville



Suite à la proposition du gouvernement français d'introduire des tenues communes dans les établissements scolaires du territoire, la Région Sud a proposé aux lycées de son territoire d'essayer cette expérience dès la rentrée 2024. Deux lycées ont répondu favorablement dont le lycée Jean d'Ormesson à Châteaurenard qui ont distribué les tenues communes dès le mercredi 28 août 2024.

En janvier 2024, le gouvernement français a proposé d'intégrer une tenue vestimentaire commune dans certains établissements du territoire national qui se porteraient volontaires. Sensible au sujet, <u>la Région Sud</u> a répondu à l'appel de l'Élysée et a proposé à deux lycées de son territoire de tenter l'expérience dès la rentrée 2024.



Après consultation de toutes les parties concernées : parents, professeurs et élèves, deux lycées pacaïens ont pris la décision de répondre favorablement à cette offre. C'est le cas notamment du <u>lycée Jean d'Ormesson</u> qui se trouve dans la commune de Châteaurenard.

Crédit Photo: Pierre-Emmanuel Trigo et Sylabfilms

Lutter contre l'harcèlement scolaire

L'introduction de ces tenus communes est une réponse apportée par le gouvernement et plus particulièrement Gabriel Attal (ministre de l'Éducation au moment de la proposition du gouvernement) afin de lutter contre un problème majeur qui sévit dans les établissements : l'harcèlement scolaire. Les tenues ont été conçues pour atténuer la différenciation sociale entre les élèves et favoriser une équité dans les relations nouées.

Ce mercredi 28 août, <u>Solange Ponchon</u>, <u>conseillère régionale</u> et <u>Cyril Juglaret</u>, <u>conseiller régional</u> et président de la Commission d'appel d'offres de la Région PACA, ont représenté <u>Renaud Muselier</u>, président de la Région Sud et se sont rendus au lycée Jean d'Ormesson pour remettre les tenues et assister au lancement de cette expérimentation. Ainsi, un trousseau de vêtements a été remis à chaque élève : 2 sweatshirts et 5 polos (2 manches longues et 3 manches courtes). D'une valeur de 250 €, il est financé à hauteur de 150 € par la Région Sud et de 100 € par l'Etat afin que les familles ne soient pas impactées financièrement.

Éducation : le niveau moyen des élèves dégringole dans le monde



PISA : le niveau des élèves baisse dans la plupart des pays

Cumul des scores moyens obtenus en mathématiques, en science et en lecture à l'étude PISA 2022, par pays/région*



* Sélection sur les 80 étudiés.

PISA = Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

Source: OCDE - PISA 2022









Tous les trois ans, l'OCDE procède à une évaluation des <u>systèmes éducatifs</u> dans le monde en testant les compétences et les connaissances des élèves âgés de quinze ans en mathématiques, <u>science</u> et lecture. Baptisé <u>PISA</u> (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), ce test d'une durée de 2 heures est réalisé auprès de près d'un million d'élèves dans 80 pays à travers le monde.

Comme le révèle l'édition 2022 de cette étude, repoussée d'un an en raison du Covid-19 et publiée mardi 5 décembre, la pandémie a fortement affecté les performances des élèves. Les résultats des tests font état d'une chute des résultats scolaires dans la plupart des pays étudiés. Si la crise sanitaire et ses effets sont pointés du doigt, d'autres facteurs expliquent cette baisse globale du niveau des élèves. L'OCDE cite notamment la crise d'attractivité de la profession d'enseignant, qui touche de plus en plus de pays, mais aussi le manque de soutien aux enseignants et aux élèves, ainsi que la baisse d'implication des parents.

Notre infographie montre le cumul des scores moyens d'une sélection de pays dans les trois principaux domaines évalués afin de comparer le niveau global de connaissances scolaires et ses évolutions. Avec un score total moyen de 1435 (-46 points depuis 2018), les élèves français se positionnent juste en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, 1453 (-29 points sur quatre ans), en compagnie des élèves allemands à 1447 (-54 points depuis 2018) et italiens à 1430 (plus ou moins stable sur quatre ans).

Parmi les meilleurs élèves toutes épreuves confondues, on trouve ceux de plusieurs pays et territoires asiatiques, comme Singapour, Taïwan et le Japon, qui affichent des scores totaux moyens d'environ 1600 ou plus – et, exceptions notables, en progression depuis 2018. Les pays occidentaux les mieux notés en 2022 sont l'Estonie (1547) et le <u>Canada</u> (1519).

De Tristan Gaudiaut pour Statista

La Ville de Monteux inaugure son musée de l'école d'autrefois



Ecrit par le 2 décembre 2025



Installé depuis 2022 dans les locaux de l'ancienne gare de Monteux, le <u>musée de l'école d'autrefois</u> vient d'être inauguré en présence de <u>Christian Gros</u>, maire de la ville, <u>Annie Jozefiak</u>, présidente de l'association 'Les Amis du musée de l'école d'autrefois', <u>Lucien Stanzione</u>, sénateur de Vaucluse, Annie Beaufour, inspectrice de l'Éducation Nationale et des représentants du Conseil municipal.

Ce musée, dont l'accès est gratuit pour les Montiliens, se veut un lieu de conservation, de valorisation et d'exposition d'un patrimoine de près de 200 ans d'histoire de l'école. La Ville est en charge de sa gestion, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'organisation des visites et les tâches administratives, et l'association 'Les Amis du Musée de l'école d'autrefois', quant à elle, y organise des animations telles que des dictées, des ateliers de calligraphie, ou encore des escape games.

Au sein du musée, vous pourrez découvrir des objets, des photos, du mobilier d'écoliers, le tout mis en scène afin de vous faire faire un véritable bond dans le passé. Pour les visites libres, le musée est ouvert le premier mercredi et le premier samedi du mois de 10h à 12h et de 14h à 17h d'octobre à mars, et de 10h à 12h et de 14h à 18h d'avril à juin.

V.A.





La commune de Mirabeau se dote d'une nouvelle école plus écologique



La commune de Mirabeau a décidé de construire un groupe scolaire pour remplacer l'ancienne école, qui était une passoire énergétique. Le projet, dont les travaux ont débuté en juin 2021, s'est enfin achevé et 153 élèves ont pu faire leur rentrée dans la nouvelle école le 4 septembre dernier.

L'ancienne école de Mirabeau, en plus d'être un bâtiment ancien très énergivore, ne répondait plus aux normes de sécurité et d'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite). Ainsi, le projet d'un nouveau groupe scolaire est né, il permet d'augmenter la capacité d'accueil des élèves et de répondre au développement démographique du village.

La nouvelle école, appelée « Mirabeau » en hommage à Honoré-Gabriel Riqueti Comte de Mirabeau, le célèbre aristocrate révolutionnaire qui vécut au Château de la commune, est composée de sept classes, trois maternelles et quatre élémentaires (aménageable pour accueillir quatre autres classes) mais aussi



d'un centre aéré. Ce groupe scolaire est situé dans l'écoQuartier de la zone des Espinasses regroupant une structure d'hébergement pour personnes âgées et 23 logements sociaux réalisés par Grand Delta Habitat.

Une école plus écologique

Ainsi ce projet répond à des enjeux précis, notamment liés au respect de l'environnement. La nouvelle école a ainsi obtenu le label 'Bâtiment durable méditerranéen (BDM) Or' qui traduit la volonté des acteurs du projet de construire un bâtiment conçu, réalisé et entretenu de façon respectueuse de l'environnement, en assurant des consommations énergétiques minimum et un confort optimal pour les enfants et l'équipe enseignante.

En plus d'être inséré dans un écoQuartier, le groupe scolaire dispose d'une enveloppe performante, de protections solaires efficaces et d'une bonne gestion de l'inertie, de matériaux biosourcés, de systèmes simples et éprouvés et d'une sur-ventilation naturelle estivale.

Une sobriété architectural pour un meilleur confort

Le bâtiment en L est doté de préaux lumineux intégrés au bâti, des 'respirations' en façades qui offrent une transparence cour – préau – paysage valorisante, de matières lourdes qui respirent la pérennité et d'isolants biosourcés en majorité. Toutes ces configurations permettent un meilleur confort en été comme en hiver.

Les salles de classe sont protégées du soleil de l'après-midi, le béton permet une meilleure inertie thermique, les nombreuses ouvertures permettent des apports solaires gratuits en hiver, le plancher peut être chauffant comme rafraîchissant. L'espace récréatif, quant à lui, est séparé par un aménagement paysagé bien ombragé. Le groupe scolaire détient également un système de récupération et de stockage des eaux de pluie pour l'arrosage. Le parking et la cour de l'école, quant à eux, dispose de revêtements perméables.

Près de 6M€ d'investissement

Ce projet a nécessité un budget total de 5 860 000€, dont 1 335 000€ ont été financés par l'État, 1 116 000€ par la Région Sud, 253 000€ par le Département de Vaucluse, 300 000€ par la CAF, et 2 860 000€ par la commune de Mirabeau.

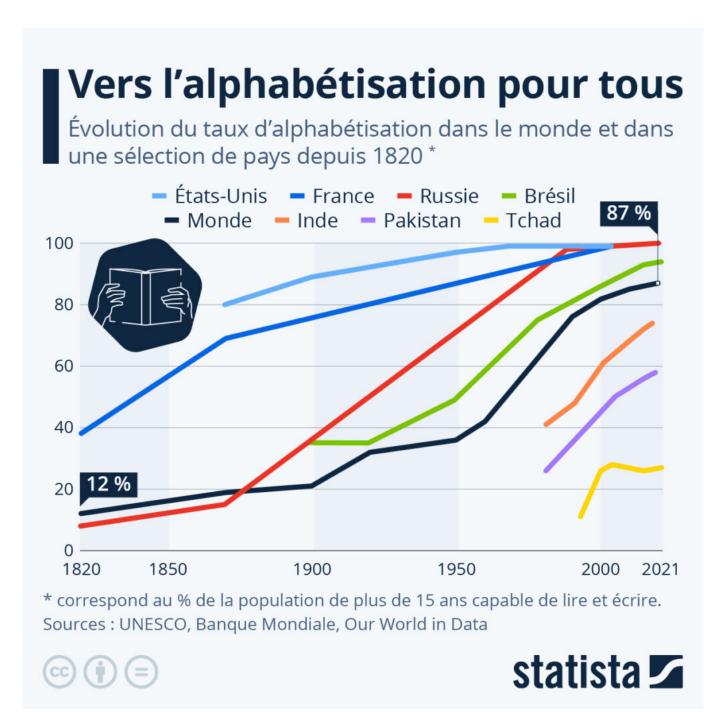
La phase d'études et de concertations a débuté en 2019 et s'est achevée en 2020. Les travaux, eux, ont commencé en juin 2021. L'objectif d'ouvrir la nouvelle école à la rentrée scolaire 2023 a été atteint, puisque 153 élèves ont pu y faire leur rentrée le 4 septembre dernier.

V.A.



Où en est l'alphabétisation dans le monde?





À l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, qui se tient chaque année le 8 septembre, Statista a choisi de revenir sur les progrès qui ont été accomplis dans ce domaine à l'échelle mondiale au cours des deux derniers siècles.

Selon les données compilées par Our World in Data, le taux d'alphabétisation de la population mondiale,

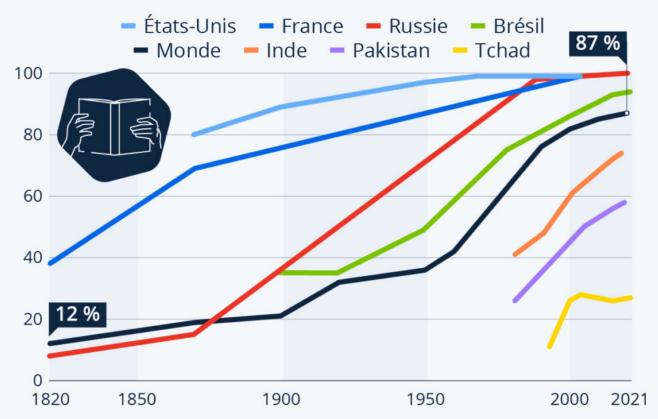


c'est-à-dire la part des individus de plus de 15 ans capable de lire et écrire, n'était que de 12 % en 1820, soit autour d'une personne sur dix. En 1900, il dépassait à peine 20 % et ce n'est qu'à partir des années 1950 qu'il a véritablement commencé à exploser grâce aux progrès réalisés par les puissances émergentes. De nos jours, le taux d'alphabétisation atteint plus de 85 %, soit près de neuf personnes sur dix à l'échelle mondiale.

Comme le montre le graphique ci-dessous, de fortes inégalités régionales subsistent. En effet, si le seuil des 99 % d'alphabétisation de la population a été atteint dans la plupart des pays développés au cours du siècle précédent, certains pays d'Afrique et d'Asie occidentale accusent toujours un retard important en la matière. Au Tchad et au Pakistan par exemple, plus de la moitié de la population était toujours considérée comme analphabète en 2015. Dans ces régions, ce sont les femmes qui restent les premières affectées par l'illettrisme : au Tchad, la proportion d'hommes sachant lire et écrire est ainsi de plus de 30 %, alors que celle de femmes n'est que d'environ 18 %.

Vers l'alphabétisation pour tous

Évolution du taux d'alphabétisation dans le monde et dans une sélection de pays depuis 1820 *



^{*} correspond au % de la population de plus de 15 ans capable de lire et écrire. Sources : UNESCO, Banque Mondiale, Our World in Data





Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

Valentine Fourreau, Statista.



Les collèges vauclusiens sont prêts pour la rentrée



Le lundi 4 septembre, ce sont plus de 30 000 collégiens qui vont faire leur rentrée dans les 54 établissements publics et privés de Vaucluse. Si les élèves ont profité de ces dernières semaines pour se reposer, il en est tout autre pour les collèges, qui en ont profité pour se refaire une beauté.

Chaque année, le Département de Vaucluse réalise des travaux au sein des établissements publics lors des vacances d'été afin de maintenir la qualité de l'accueil des élèves et professeurs. Deux lourdes réhabilitations déjà en cours se poursuivent aux collèges Lou Vignarès à Vedène et Saint-Exupéry à Bédarrides. D'autres chantiers sont quant à eux terminés :



- Le collège Victor Schoelcher à Sainte-Cécile-les-Vignes a subi une réfection de l'étanchéité des toitures et peintures entre février et août, ainsi qu'une désimperméabilisation et végétalisation de la cour, qui est particulièrement exposée au soleil. 650 m² d'enrobé existant ont été remplacés par de la verdure. Une pergola et des bancs ont été installés, ainsi qu'un cheminement piétonnier.
- Le collège Tavan à Montfavet s'est vu retirer son enrobé afin de refaire une partie du réseau d'eau pluviale pour créer un espace en revêtement drainant légèrement surélevé et aménagé avec des bancs et créer une réserve d'eau, pour les projets pédagogiques, alimentée par une descente d'eau pluviale, pour ensuite refaire l'enrobé de la cour dans une couleur plus claire dans le but de limiter la restitution de la chaleur.
- Le collège Alphonse Silve à Monteux dispose désormais d'un ascenseur, pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

V.A.

100 élèves à la découverte de la base aérienne d'Orange





Ecrit par le 2 décembre 2025



La base aérienne 115 d'Orange organisait jeudi dernier son 1er rallye citoyen 2021 au profit d'une centaine d'élèves de différents collèges du Vaucluse.

Au programme, des ateliers d'une trentaine de minutes consacrés à la protection des citoyens avec la participation de l'<u>UDSP</u> Vaucluse (Union départementale des Sapeurs Pompiers du Vaucluse) du <u>SDIS 84</u> et du groupement national de <u>Gendarmerie de Vaucluse</u>. La thématique ? L'éducation morale et civique, focalisée sur ce qu'est une cérémonie patriotique, avec la participation de l'Onac-vg 84 (anciens combattants et victimes de guerre).

Les écoliers ont également été sensibilisés à l'action citoyenne que représente la préservation de la nature, grâce aux interventions de l'<u>Office national des forêts</u> et du <u>Parc naturel régional du Mont-Ventoux</u>. L'enjeu était de les informer autour de l'engagement citoyen que constituent les métiers du personnel militaire, au travers de présentations réalisées par la section d'information et de recrutement de l'armée de l'air et de l'espace de la base, le <u>Cirfa</u> Terre antenne d'Avignon, le Cirfa Marine antenne d'Avignon, et le CNSJ de Nîmes (Centre du service national et de la jeunesse).

Deux ateliers d'activités physiques ont été organisés pour promouvoir l'esprit d'équipe et le goût de l'effort chez nos jeunes participants, sous la direction des spécialistes des sports et du Ciiraa (Centres



Ecrit par le 2 décembre 2025

d'instruction et d'information des réserves de l'Armée de l'air) de la base. Le dernier atelier de cette intense journée d'immersion aura permis aux collégiens de nourrir une réflexion sur ce qu'ils auront pu retenir de ces différentes expériences.



Photo: L.Dubois



Ecrit par le 2 décembre 2025



Photo: L.Dubois







Photo: L.Dubois

L.M.

L'Instruction en famille mise en péril pour cause de séparatisme ?



Ecrit par le 2 décembre 2025



Dans son discours du 2 octobre 2020, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé vouloir rendre obligatoire l'instruction à l'école de 3 à 16 ans dès la rentrée 2021. Le projet de Loi devrait être présenté le 9 décembre.

«Cette annonce attaque directement un droit fondamental encadré par la Loi (art. L131-5 du code de l'éducation) et inscrit dans la déclaration des Droits de l'Homme (art. 26-3) : le droit pour les parents de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants,» remarque un couple qui a choisi, pour ses enfants, l'instruction en famille.

L'instruction en famille, une liberté séculaire

«L'instruction en famille est ainsi une liberté séculaire qui offre aux parents une alternative à l'école publique pour diverses raisons : respect du rythme des enfants, possibilités pédagogiques plus larges et mieux adaptées à chaque enfant (cours par correspondance, pédagogies alternatives, apprentissages libres et autonomes...), philosophie de vie, pallier des difficultés temporaires... » détaille cette même famille. Selon la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire), la souffrance scolaire (harcèlement, racket, violence...) est la cause la plus fréquente du retrait d'enfants de l'Éducation nationale. «Une issue de secours donc. Sa suppression ferait de notre République une dictature basée sur



un seul et unique modèle éducatif, censurant le pluralisme qui fait la richesse d'un pays et créant ainsi du sectarisme d'État.»

Amalgame

Le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de son discours du 2 octobre 2020, évoque «un nombre croissant d'enfants non scolarisés ; des enfants confiés à des femmes en niqab dans des écoles aux murs presque sans fenêtres et suivant des cours et des prières ». Les termes de séparatisme, d'islamisme radical ne sont pas nommés, pourtant les références 'niqab', 'prières', 'écoles aux murs presque sans fenêtres', etc. sont bien là pour poser le sujet. «Le Président opère là un amalgame entre l'instruction en famille, juridiquement circonscrite, et une clandestinité où semble se développer les germes d'un extrémisme religieux à visée terroriste », soulignent Bruno et Linda.

«Le Président opère là un amalgame entre l'instruction en famille, juridiquement circonscrite, et une clandestinité où semble se développer les germes d'un extrémisme religieux à visée terroriste », soulignent Bruno et Linda.

Une affirmation hors sujet?

En effet, poursuit le Président, «Chaque semaine, des recteurs et rectrices découvrent des enfants totalement hors système. Chaque mois des préfets ferment des 'écoles' – car elles ne sont pas même déclarées comme telles – illégales, souvent administrées par des extrémistes religieux. »

«L'État semble donc bien faire son travail, de police d'une part pour lutter contre la clandestinité islamiste, de contrôle d'autre part pour encadrer l'instruction en famille, ces deux actions n'étant pas liées l'une à l'autre... » S'étonne-t-on dans la sphère de l'instruction en famille.

Le maire et le directeur d'académie

Pour ceux qui choisissent l'instruction en famille le process reste le même : avant chaque rentrée scolaire, les parents de l'enfant déclarent au maire de leur commune et au directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) que l'instruction sera donnée dans la famille. Si le changement se fait en cours d'année, la famille a huit jours pour faire la déclaration. Le défaut de déclaration est passible d'une contravention de cinquième classe (art. R131-18 du code de l'Éducation).

Lorsque l'on déscolarise l'enfant

L'Académie assure un contrôle annuel au moins 3 mois après la déscolarisation de l'enfant, contrôle qui peut être inopiné. Ce processus a pour but de vérifier qu'une instruction est bel et bien dispensée à l'enfant afin de l'amener à maîtriser le socle commun des connaissances défini par le code de l'Éducation (art. L122-1-1) entre ses 3 et 16 ans (compétences, connaissances et progression de l'enfant). Des exercices peuvent être demandés à l'enfant pour vérifier ses acquisitions.

En cas de résultats jugés insuffisants

En cas de résultats jugés insuffisants, une deuxième rencontre est prévue dans un délai d'un mois ou plus afin d'observer une évolution des acquis de l'enfant. Si ceux-ci se révèlent insuffisants, le directeur académique pourra imposer aux parents d'inscrire l'enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) dans les 15 jours qui suivent la notification. Tout manquement à cette injonction est passible d'une peine de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende (art. 227-17-1 du Code pénal).

Les chiffres de la déscolarisation

Le nombre d'enfants instruits en famille serait passé d'environ 36 000 en 2018-2019 à 50 000 en 2020 selon la DGESCO. Pourtant, cette augmentation s'explique essentiellement par l'obligation, depuis 2019, d'instruire les enfants dès l'âge de 3 ans (contre 6 ans auparavant). Par ailleurs, la reprise de l'école pour les enfants, avec le masque et la distanciation physique, les consignes de limitation de contact, même pour jouer, imposent aux enfants des conditions de vie inacceptables pour certains parents. Résultat ? Le nombre d'enfants scolarisés a ainsi chuté depuis la rentrée de septembre.

Les chiffres vauclusiens

Joint par courriel, Jean Patoz, directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen), précise les chiffres pour le département de Vaucluse : 110 000 élèves sont âgés de 3 à 16 ans dont 425 sont scolarisés par le Cned (Centre national d'enseignement à distance) et 573 scolarisés en famille. À la question « Pourriez-vous me donner votre ressenti sur les inspections réalisées auprès des familles pour vérifier le socle des acquis des enfants ? », il répond : « La grande majorité des inspections de contrôle sont satisfaisantes».

Au niveau national

On constate un niveau d'enseignement de plus en plus bas, les professeurs des écoles se plaignant d'engager trop de temps à faire la discipline plutôt qu'à faire cours. « Quelques exemples : près de 20% des jeunes ne maîtrisent pas des fondamentaux de la langue française et pour près de 10%, la lecture est non maîtrisée, au point de s'apparenter à un handicap pour 5% des jeunes (https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2018-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-d ifficulte-de-lecture-9998), rapportent Bruno et Linda. Seuls 9% des élèves testés par Pisa (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sont encore capables de faire la différence fait ! entre e t une opinion u n (http://www.slate.fr/story/184872/classement-pisa-jeunes-15-ans-difference-fait-opinion).

L'école en souffrance ?

Dans les années 1990, les élèves français figuraient encore dans le groupe de tête des pays du monde en mathématiques. En 2016, le comparatif international TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) a attribué à la France, à partir de tests réalisés sur des élèves de CM1 et de Terminale S la dernière position en Europe, et de très loin (SOS-éducation).»



Une dangereuse simplification

Alors, est-ce que le Président de la République et le gouvernement préfèrent aller au plus simple ? l'école pour tous, de 3 à 16 ans, un même chemin qui centraliserait au même endroit, au même moment et dans les mêmes conditions tous ces citoyens en devenir ? «Même si beaucoup de familles ne se sentent pas concernées par l'instruction en famille et y voient un danger potentiel faute d'information, avance le couple, chacun pourrait un jour ou l'autre y avoir recours, par choix ou par contrainte. Il s'agit d'une liberté précieuse à défendre.»

Historique

«L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix. »

Traduite en ces termes dans le Code de l'Éducation, l'obligation d'instruction décidée par Jules Ferry en 1882 a toujours respecté, en France, la liberté de choix des parents. Si l'instruction est obligatoire, l'école ne l'est pas.

On retrouve la même liberté dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. » (article 26-3)

Si certains pays ont rendu l'école obligatoire, comme par exemple l'Allemagne depuis une loi du IIIe Reich du 6 juillet 1938 sur laquelle les Allemands ne sont pas revenus, cette liberté de choix n'avait pas été remise en cause en France jusqu'en 1998. *A contrario*, l'instruction à la maison est parfaitement intégrée dans les mœurs anglaises, comme le montre le film documentaire *Être et devenir* de Clara Bellar.

Depuis la loi du 18 décembre 1998, sous le gouvernement Jospin avec le ministre Claude Allègre, le fameux « dégraisseur de mammouth », comme ministre de l'Éducation nationale, les attaques contre cette liberté de choix se sont intensifiées.

En 1998 fut imposée la priorité à l'instruction à l'école et les contrôles des familles devinrent systématiques.

Puis, des mesures ont été introduites régulièrement pour renforcer les contrôles et imposer aux familles de suivre strictement le programme de l'Éducation nationale, ou dernièrement le « socle commun de connaissance et de culture » (cf. loi de 2019).

Deux Familles s'expriment.



Ecrit par le 2 décembre 2025



Famille de Louis et Claire et leurs enfants Yves, Lucie et Jacinthe

Réponse de la famille de Louis et Claire et leurs enfants, Yves, Lucie, Jacinthe et Grégoire

'Liberté et diversité'

«J'ai du mal à comprendre une telle décision (Ndlr : discours d'Emmanuel Macron du 2/10/20 pour l'abolition de l'instruction en famille dès septembre 2021) parce que je ne vois pas les problèmes induits, que ce soit à titre personnel ou dans mon entourage. Ce que j'admets ? Ce n'est pas un mode de fonctionnement adapté à toutes les familles ni à tout enfant. »

Les points-clefs

« Les deux points-clef ? La liberté et la diversité. Il est capital, dans une démocratie ou dans n'importe quelle société, de laisser faire ceux qui sont le mieux à même de faire. C'est le principe de subsidiarité (selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur) souvent mis à mal. De par nature, les parents sont -théoriquement- les mieux placés pour savoir ce qui est le mieux pour leurs enfants, l'école étant un outil très intéressant. Cependant, il peut paraître pertinent d'atteindre le même objectif différemment. »



L'objectif?

«L'objectif? Que l'enfant soit épanoui, heureux, autonome à l'âge adulte, capable de se mouvoir dans la société, de prendre sa place, ses responsabilités et être citoyen... Et obtenir des diplômes, même si ça n'est pas une fin en soi... La nature aime la diversité. La nature des enfants est diverse. L'école, telle qu'elle est conçue en France, est univoque et propose un cadre très rigide et beaucoup d'échecs scolaires n'en sont pas. Cela veut juste dire que l'école n'est pas forcément adaptée à tous. »

Chez nous

« Chez nous, les deux aînés de 8 ans et 5 ans sont allés à l'école avant 6 ans et après avoir suivi l'Instruction en famille. Notre 3^e enfant, âgé de 3 ans bénéficie de l'Instruction en famille avec, en appui, des cours par correspondance de niveau maternelle. Nous ne faisons pas d'obstruction de principe à l'école. Cela relève de la possibilité, de la liberté, d'exercer ce choix, en fonction de l'enfant, de ce qui est bon pour lui, tout cela étant sous le contrôle légal de l'Académie. »

Lettre aux élus

Dans une lettre adressée aux députés et sénateurs de Vaucluse, la famille de Louis explique avoir suivi l'instruction en famille enfant, comme ses frères et sœurs, s'être appuyé sur des cours par correspondance puis avoir intégré le lycée avant l'université et la réussite à plusieurs concours. Dans cette missive, elle dénonce l'amalgame fait avec le radicalisme, des déscolarisations dangereuses et des situations scolaires et sociales calamiteuses, par ailleurs, détectables par des acteurs de la société.



Ecrit par le 2 décembre 2025



Famille de Linda et Bruno avec leurs enfants Folco et Prêle

Réponse de Linda, Bruno, Folco 5 ans et Prêle 2 ans et demi

'La richesse d'un pays ne se résume pas à un seul et unique modèle éducatif'

Même combat pour cette famille qui s'insurge du prétexte de la radicalisation islamiste et de l'injuste amalgame pour supprimer l'instruction en famille. Eux aussi ont écrit aux 5 députés et 3 sénateurs de Vaucluse afin de faire entendre leur désarroi.

Ils précisent :

«Folco, 5 ans, a exprimé son malaise et son ennui à l'école publique dès la petite section. Nous nous sommes par ailleurs régulièrement trouvés en contradiction entre nos valeurs fondamentales et certaines pratiques de l'école : comme par exemple la diffusion systématique de dessins animés les jours de pluie, en remplacement de la récréation et au détriment du jeu si important pour le développement des enfants. Bien sûr, ce n'était qu'occasionnel, mais la démarche nous gêne profondément. De même que l'équipement des maternelles en tablettes numériques alors que les méfaits des écrans sont bien connus.»



Soulagement

«Nous pensions que notre encadrement familial pouvait contrer cela, mais le plus important surtout fut la remarque de notre fils au début du confinement en mars « ha, je peux enfin travailler tranquille! ». Effectivement, ses progrès ont été remarquables et surtout nous n'avons pu que constater que les activités fragmentées de l'école ne lui convenaient pas et freinaient même son élan d'apprendre. Le jeu favori de notre fils en ce moment consiste à inventer ou reconstituer une ville avec divers jeu (circuit, lego, kapla...). Il s'inspire pour cela de ce qu'il observe et de ce que nous lui faisons découvrir en allant par exemple contacter le Grand Avignon pour qu'il puisse visiter le centre de maintenance où il est désormais bien connu. Ses jeux sont extrêmement bien pensés et construits avec une précision qui échapperait à bien des adultes. Il a besoin pour cela de temps, de réflexion, de respect et d'écoute.»

Apprendre de tout

«Lors de ces jeux il calcule, il écrit, il lit, il épluche les livres techniques que nous lui offrons... Ce travail lui prend une semaine avant d'atteindre son but et de recommencer une autre expérience. À l'école, les enfants jouent, puis rangent, puis lisent ou chantent, puis travaillent de façon dirigée, puis sortent en récréation. Cette fragmentation ne convient pas à notre enfant qui du coup se démotive et s'ennuie. Doit-on l'obliger à subir un rythme qui ne lui convient pas ? Par notre choix, longuement nourri de réflexion et de documentation, nous avons voulu aussi lui montrer que dans la vie il est (encore ?) possible de choisir les orientations qui nous conviennent plutôt que de subir une vie qui ne nous correspond pas comme c'est le cas pour tant de gens.»

Se donner les moyens

«Cela implique de s'en donner les moyens, cela implique aussi des règles et des frustrations. Nos enfants ne sont ni isolés dans une bulle surprotectrice, ni associables, ni sans limites. Ils sont respectés et aimés pour ce qu'ils sont et non pour leurs travaux scolaires. Nous les accompagnons dans leurs passions et souhaitons leur donner ce qu'il y a de plus précieux pour leur épanouissement : notre temps et notre amour. »

Droit à la diversité

«Nous tenons à préciser que notre démarche est tout sauf prosélytique : très loin de nous l'idée de faire de notre choix un mode d'instruction idéal car il ne peut convenir à tous. Nous reconnaissons aussi l'importance de l'école ; c'est pourquoi nous déplorons ses dysfonctionnements dont on observe les répercussions sur notre société.»

Une longue réflexion

«Nous nous sommes donc renseignés auprès d'autres établissements – privés ou hors contrat de type Montessori ou Steiner –, mais les contraintes religieuses, idéologiques, géographiques ou financières nous ont semblé trop lourdes. Aucune structure ne répondait véritablement à notre attente, ni au besoin réel de notre enfant, lequel a un grand désir d'apprendre qui restait inassouvi à l'école, mais aussi un



besoin vital de calme, de rencontres, de découvertes variées et de beaucoup de jeux libres pour valoriser ses apprentissages. »

Le déconfinement

« Le confinement a révélé son épanouissement. Notre décision de l'instruire en famille a été le fruit d'une longue réflexion documentée (Céline Alvarez, Les lois naturelles de l'enfant ; Daniel Pennac, Chagrin d'école ; Charlotte Dien, Instruire en famille ; André Stern, ... et je ne suis jamais allé à l'école et Jouer : faisons confiance à nos enfants ; Clara Bellar, Être et devenir (DVD)...). Aujourd'hui, l'instruction à la maison se fait dans la sérénité tout en promouvant des sorties et des rencontres avec de nombreuses personnes, adultes et enfants, conductrice de baladine, chef de gare, chauffeur de taxi, ouvrier, archiviste, petit pépé du quartier, bébé Grégoire, et tous les copains... »

En attendant

En attendant Folco joue et sait qu'on défend ses droits. Ce petit bonhomme passionné et intarissable sur le tram d'Avignon a l'âme d'un architecte-urbaniste-aménageur. Le nez rivé sur le plan de Marseille, il reconstitue une ville imaginaire traversée de trains, ponctuée de ponts, érigée de gare, de centre de maintenance et même d'un train spécialement dévolu aux personnes à mobilité réduite. Il rêve du train qui emprunte le tunnel sous la Manche, de trains-fusées propulsés à grande vitesse dans des tunnels, le transport du futur...

Et Prêle

Tandis que Prêle, petit bout de chou de 2 ans et demi, tout en discrétion et indépendance, entend un jour sa mère réfléchir tout haut se demandant comment elle pourrait bien confectionner un taboulé sans menthe. Ce à quoi la petite fille fait remarquer que dans ce petit coin de verdure, juste là, il y en a, de la menthe, s'empressant de la désigner et de la cueillir avant de la tendre à sa maman Linda. Cette petite fille, qui s'intéresse à la botanique, aux astres et aux animaux, ravit la famille un autre jour en désignant sans erreur le chant d'une mésange que personne n'avait remarqué.